

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE\_2023\_018** Séance du mercredi 13 décembre 2023

**Membres en exercice : 11**

**Date de la convocation:** 05/12/2023

**Présents : 9**

*L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,*

**Votants: 10**

**Secrétaire de séance:**

Régine DELAGE

**Présents :** Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD, Philippe PEROL

**Représentation:** HAMMOND Eileen par DELAGE Annette

**Excusés:** Jean-Luc GERVAIS

**Absents:**

### Indemnités de fonction du Maire et de l'Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et à l'Adjoint étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif :

- pour le maire 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour l'adjoint 6,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



**La présente délibération annule et remplace la délibération du 25 mai 2020 N° DE\_2020\_013**

**Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,  
Le Maire, DOMINICI Patrice**



RF  
ANGOULEME

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/12/2023  
016-211602032-20231213-DE\_2023\_018-DE